

Vous pouvez choisir la manière dont vous recevez vos paiements, notamment par virement sur votre compte bancaire ou sur cette carte prépayée. Demandez à votre employeur les options disponibles et sélectionnez celle de votre choix.

Frais mensuels 0 USD	Par achat 0 USD	Retrait DAB 0 USD dans le réseau 2,00 USD hors réseau	Rechargement de la carte en espèces 5,95 USD*
--------------------------------	---------------------------	---	---

Demande de solde au DAB (dans le réseau ou hors réseau) 0 USD

Service client (agent automatisé ou en direct) 0 USD par appel

Inactivité (après 365 jours sans transactions) 2,00 USD* par mois

Trois autres types de frais sont facturés.

* Ces frais peuvent être moins élevés ou être facturés différemment en fonction de la manière et du lieu d'utilisation de cette carte ainsi que de votre situation d'emploi ou de votre lieu de résidence.

Veillez consulter la Grille tarifaire ci-jointe pour découvrir comment accéder gratuitement à vos fonds et obtenir le montant de votre solde.

Ni découvert ni crédit.

Vos fonds sont éligibles à l'assurance FDIC.

Pour obtenir des informations générales sur les comptes prépayés, veuillez consulter cfpb.gov/prepaid.

Vous trouverez de plus amples informations et les conditions concernant les frais et les services dans la documentation accompagnant la carte. Vous pouvez également appeler le **1-877-474-0010** ou consulter le site **usbankfocus.com**.

Grille tarifaire de la carte Focus de l'U.S. Bank

Programme numéro : 87265213

Tous les frais	Montant	Description
Rechargement de la carte		
Rechargement par chèque	5 % ou 5,00 USD minimum	Ces frais ne sont pas facturés par nous. Ils sont susceptibles de changer. Des frais jusqu'à 5 % de la valeur du chèque peuvent être facturés lorsque vous encaissez un chèque pour recharger votre carte sur Ingo Money. Fonds disponibles immédiatement : 2 % (chèque de paie ou chèque émis par un organisme gouvernemental) ou 5 % (tous les autres types de chèques), minimum 5,00 USD. Fonds disponibles sous 10 jours : sans frais. Les frais sont déduits du montant du chèque. Veuillez consulter ingomoney.com pour de plus amples informations.
Rechargement en espèces – Visa Readylink	Varie selon le détaillant	Des frais externes peuvent être facturés pour le rechargement de la carte dans un réseau Visa Readylink. Les frais sont payés à un tiers au moment du rechargement. Veuillez consulter usa.visa.com/pay-with-visa/cards/services-locator.html pour trouver une agence.
Rechargement en espèces – GreenDot®	5,95 USD	Ces frais ne sont pas facturés par nous. Ils sont susceptibles de changer. Des frais jusqu'à 5,95 USD peuvent être facturés pour le rechargement de la carte sur GreenDot. Les frais sont payés à un tiers au moment du rechargement. Veuillez consulter greendot.com pour de plus amples informations.
Retrait d'espèces		
Retrait DAB (dans le réseau)	0 USD	Ce sont les frais que nous facturons par retrait. « Dans le réseau » désigne les réseaux de DAB de l'U.S. Bank, de MoneyPass® ou d'Allpoint®. L'adresse des agences est disponible sur usbank.com/locations , moneypass.com/atm-locator.html ou allpointnetwork.com .
Retrait DAB (hors réseau)	2,00 USD	Ce sont les frais que nous facturons par retrait. « Hors réseau » fait référence à tous les DAB ne faisant pas partie des réseaux de DAB de l'U.S. Bank, de MoneyPass ou d'Allpoint. L'opérateur du DAB peut également vous facturer des frais, même si vous n'effectuez pas de transaction.
Retrait d'espèces en guichet	0 USD	Ce sont les frais que nous facturons pour les retraits d'espèces avec une carte auprès du guichet d'une banque ou d'une caisse de crédit mutuel qui accepte Visa®.
Utilisation de la carte en dehors des États-Unis		
Transaction internationale	3 %	Ce sont les frais que nous facturons pour les achats par carte chez des commerçants à l'étranger et pour les retraits d'espèces dans des distributeurs automatiques de billets à l'étranger. Il s'agit d'un pourcentage du montant de la transaction en dollars, après conversion de la devise. Certaines transactions, même si vous et/ou le commerçant ou le DAB êtes situés aux États-Unis, sont considérées comme des transactions étrangères en vertu des règles du réseau concerné. Nous ne contrôlons pas la manière dont ces commerçants, DAB et transactions sont répertoriés. Pour les employés au Connecticut, dans l'Illinois, dans l'État de New York et en Pennsylvanie, les frais d'achat à l'étranger ne sont pas facturés.

Retrait DAB à l'étranger	3,00 USD	Ce sont les frais que nous facturons par retrait. L'opérateur du DAB peut également vous facturer des frais, même si vous n'effectuez pas de transaction.
Autres frais		
Remplacement de la carte	5,00 USD	Ce sont les frais que nous facturons pour le remplacement d'une carte, qu'elle soit envoyée par courrier avec livraison standard (jusqu'à 10 jours ouvrables) ou remise par l'employeur/le parrain. Ces frais font l'objet d'une remise gracieuse pour le premier remplacement d'une carte sur une période de 12 mois. Ces frais seront facturés pour chaque remplacement supplémentaire au cours de la même période de 12 mois. Pour les employés au Connecticut, à Hawaï et en Pennsylvanie, ces frais font l'objet d'une remise gracieuse.
Livraison expresse d'une carte de remplacement	10,00 USD	Ce sont les frais que nous facturons pour une livraison expresse (jusqu'à 3 jours ouvrables) en plus des frais de remplacement de la carte.
Livraison du jour au lendemain d'une carte de remplacement	20,00 USD	Ce sont les frais que nous facturons pour une livraison dès le lendemain en plus des frais de remplacement de la carte.
Inactivité	2,00 USD	Ce sont les frais que nous facturons chaque mois si aucune transaction par carte n'est effectuée pendant 365 jours consécutifs. Pour les employés au Connecticut, dans l'Illinois et en Pennsylvanie, ces frais font l'objet d'une remise gracieuse pour les 12 premiers mois d'inactivité (l'inactivité est basée sur les transactions modifiant le solde effectuées par le titulaire de la carte). Pour les résidents du Texas, ces frais ne seront pas facturés après un an d'inactivité. Pour les employés au Minnesota, dans l'État de New York et au Montana, ces frais sont annulés. Pour les employés à Hawaï, les comptes dont le solde est à 0,00 USD et qui n'ont aucune activité pendant plus de 6 mois peuvent être fermés.
Autres frais de tiers	Varie selon le prestataire	Certains prestataires de services tiers, comme les services de paiement de personne à personne ou les fournisseurs de portefeuille mobile, pourraient vous facturer des frais lorsque vous payez avec votre carte.

Vos fonds sont éligibles à l'assurance FDIC jusqu'à concurrence de 250 000 USD. L'assurance FDIC protège les dépôts contre les pertes en raison d'insolvabilité bancaire. Veuillez consulter le site [fdic.gov/deposit/deposits/prepaid.html](https://www.fdic.gov/deposit/deposits/prepaid.html) pour de plus amples informations.

Ni découvert ni crédit.

Vous pouvez contacter les services d'aide aux titulaires de cartes par téléphone au **1-877-474-0010**, par courrier à P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255, États-Unis, ou sur le site [usbankfocus.com](https://www.usbankfocus.com).

Pour obtenir des informations générales sur les comptes prépayés, veuillez consulter [cfpb.gov/prepaid](https://www.cfpb.gov/prepaid). Si vous avez une réclamation concernant un compte prépayé, appelez le Consumer Financial Protection Bureau au 1-855-411-2372 ou rendez-vous sur [cfpb.gov/complaint](https://www.cfpb.gov/complaint).

Informations importantes : L'exonération des frais pour les employés de certains États est appliquée sur la base des informations relatives à votre situation d'emploi communiquées par l'employeur vous parrainant.

CR-44558748

CONTRAT DE TITULAIRE DE CARTE FOCUS DE L'U.S. BANK

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CARTE FOCUS DE L'U.S. BANK

En activant, en acceptant et/ou en utilisant la Carte Focus de l'U.S. Bank (la « Carte »), vous acceptez d'être lié par les conditions générales contenues dans le présent Contrat de titulaire de carte Focus ainsi que par la Grille tarifaire et les Limites de transactions, incorporées aux présentes par référence (collectivement le « Contrat »), qui régiront l'utilisation de votre Carte et de votre Compte. Votre Carte est une carte de débit prépayée rechargeable de la marque Visa® émise par l'U.S. Bank National Association (« U.S. Bank »), et votre Carte accède à votre compte de Carte Focus de l'U.S. Bank (le « Compte »). « Vous » et « votre » désignent la ou les personnes qui ont reçu la Carte de la part de l'U.S. Bank et qui sont autorisées à utiliser la Carte et le Compte comme prévu dans le présent Contrat. « Nous », « notre » et « nos » désignent U.S. Bank, nos successeurs, nos sociétés affiliées ou nos ayants droit. « Financeur » désigne une organisation qui procure une valeur monétaire (des fonds) à votre Carte. Le « Parrain » est l'employeur qui vous a initialement proposé la Carte et le Compte. Veuillez lire attentivement le présent Contrat et le conserver pour pouvoir le consulter ultérieurement. Les lois de l'État de l'Ohio régissent l'interprétation du présent Contrat, sans donner effet aux principes de conflit de lois qui peuvent entraîner l'application des lois d'un autre État.

Votre Carte et votre Compte ne sont en aucun cas connectés à un autre compte. Vous ne recevrez aucun intérêt sur les fonds de votre Compte. La Carte n'est pas une carte de crédit. La Carte n'est pas destinée à la revente. La Carte n'est pas transférable. Elle peut être annulée, reprise ou révoquée à tout moment sans préavis, sous réserve de la législation en vigueur. Nous pouvons refuser de traiter toute transaction qui, selon nous, viole les conditions du présent Contrat ou les lois en vigueur. Les fonds du Compte sont assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC ») jusqu'au maximum autorisé par la loi au profit du titulaire de la carte désigné.

LE PRÉSENT CONTRAT CONTIENT UNE DISPOSITION D'ARBITRAGE (Y COMPRIS UNE RENONCIATION À L'ARBITRAGE COLLECTIF). IL EST IMPORTANT QUE VOUS LISIEZ ATTENTIVEMENT LA SECTION RELATIVE À L'ARBITRAGE.

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES PROCÉDURES D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE.

Pour aider le gouvernement à lutter contre le financement du terrorisme et les activités de blanchiment d'argent, la législation fédérale exige que toutes les institutions financières obtiennent, vérifient et enregistrent les informations qui identifient chaque personne qui ouvre un compte. Ce que cela signifie pour vous : lorsque vous ouvrez un compte, nous pouvons vous demander votre nom, votre adresse, votre date de naissance et d'autres informations qui nous permettront de vous identifier. Si nécessaire, nous pouvons également demander à vérifier votre permis de conduire ou d'autres documents d'identification.

COMMENT UTILISER VOTRE CARTE

1. Activation de la carte ; sélection du code PIN. Vous pouvez activer votre carte en nous appelant au 877-474-0010 (nous acceptons les appels par le biais de services téléphoniques pour les sourds et les malentendants) ou en ligne sur www.usbankfocus.com. Au cours du processus d'activation, vous sélectionnerez un code confidentiel (« Code PIN »), que vous pourrez utiliser pour effectuer certaines transactions, comme des transactions à des points de vente ou des transactions à des DAB. La Carte et le Code PIN sont fournis pour votre utilisation et votre protection, et vous vous engagez à faire en sorte que seul vous connaissiez votre Code PIN (ne l'écrivez pas sur votre carte et ne le communiquez à personne) et à nous informer immédiatement si votre Code PIN a été compromis.

2. Utilisation de la carte. Vous pouvez utiliser votre Carte et votre Compte pour effectuer les types de transactions décrits dans le présent Contrat :

- A. paiement de biens ou services, avec ou sans retrait d'espèces, dans des magasins et des commerces qui acceptent la Carte (« transactions de point de vente ») ;
- B. transactions à des guichets automatiques (Distributeur Automatique de Billets, « DAB ») ;
- C. transfert de fonds sur ou à partir d'une autre Carte Focus enregistrée par le biais de votre Parrain ;
- D. obtention d'un chèque « CheckToday » ; et
- E. retrait d'espèces au guichet de n'importe quelle banque ou caisse de crédit mutuel qui accepte la marque du réseau de votre carte.

Des frais et des limites de transactions peuvent s'appliquer. Tous les types de transactions ne sont pas toujours disponibles pour tous les programmes. Veuillez consulter la section « Frais de carte et Limites de transactions » pour de plus amples informations sur les transactions disponibles pour votre programme.

3. Recharge de la carte

Toutes les recharges effectuées sur votre Carte sont prises en compte dans le calcul du plafond de montants crédités par jour indiqué dans la section « Limites de transactions ». Les fournisseurs tiers peuvent fixer des plafonds moins élevés.

- A. *Recharges effectuées par votre parrain.* Votre Parrain peut déposer de l'argent (recharge de fonds) sur votre carte à tout moment. Les sommes déposées sur le Compte sont disponibles pour votre utilisation conformément au présent Contrat.
- B. *Autres recharges ; solde maximum.* En fonction de votre programme, vous pouvez effectuer des dépôts en espèces par le biais des

réseaux de rechargement de cartes participants, recevoir des virements automatiques (« paiement ACH ») de la part de sources autres que votre Parrain et déposer des chèques par un service tiers de dépôts de chèques à distance. Si ces options sont disponibles pour votre Compte, vous recevrez des informations sur les méthodes de rechargement disponibles avec les documents qui accompagnent votre Carte. Si votre programme autorise les recharges de la part de sources autres que votre Parrain, vous devrez suivre des étapes supplémentaires pour vérifier votre identité avant de pouvoir accéder à ces services. Nous pouvons, à notre discrétion, autoriser une recharge supérieure à la limite du Solde maximum de la carte indiquée dans les Limites de transactions. Si ladite recharge est autorisée à être créditée sur votre Compte une fois, il n'y a aucune garantie qu'une autre recharge dépassant, sous quelque forme que ce soit, les limites indiquées sera autorisée à l'avenir. Tous les chèques et les mandats qui nous sont envoyés directement par la poste seront retournés.

- i. Rechargements en espèces. Veuillez noter que si vous rechargez votre Carte sur des réseaux de rechargement, ces réseaux peuvent facturer des frais et/ou fixer des limites de recharge inférieures à celles que nous avons fixées. Les conditions relatives à la forme de la recharge (espèces, chèques ou autres) qui peut être utilisée pour effectuer un dépôt sur le Compte peuvent être établies par chaque réseau de rechargement. D'une manière générale, les fonds déposés via les réseaux de rechargement devraient être disponibles au plus tard le jour ouvrable suivant, mais les délais et la disponibilité des dépôts via les réseaux de rechargement dépendent du réseau de rechargement effectuant la transaction.
- ii. Rechargements par chèque. Si votre programme le permet, vous pouvez recharger des fonds supplémentaires sur votre Carte via un service tiers de dépôts de chèques à distance. Pour utiliser ce service tiers, il faudra que vous acceptiez les conditions générales du prestataire de services, y compris les frais, et que vous téléchargez son application mobile. D'une manière générale, les fonds déposés via les réseaux de rechargement devraient être disponibles au plus tard le jour ouvrable suivant, mais les délais et la disponibilité des dépôts via les réseaux de rechargement dépendent du réseau de rechargement effectuant la transaction.
- iii. Limites de recharges. En plus des limites indiquées dans la section « Limites de transactions », les limites de transactions ci-dessous s'appliquent aux recharges. Veuillez noter qu'à cette fin, un « jour » est une période continue de 24 heures.

Montant de recharge maximum par paiement ACH : 250 000 USD par recharge, 100 recharges par jour, 250 000 USD maximum par jour

Montant de recharge maximum en espèces : 3 recharges par jour, 950 USD maximum par jour

Montant de recharge maximum par service de recharge par chèque (Ingo) : 10 000 USD par recharge, 10 recharges par jour, 20 000 USD maximum par jour

- C. *Disponibilité des fonds pour les recharges par paiement ACH.* Les fonds rechargés sur votre carte par paiement ACH, également appelés virement automatique, sont généralement disponibles le Jour ouvrable où nous recevons les fonds de la part de votre payeur. À notre seule discrétion, pour certaines recharges récurrentes par paiement ACH, nous pouvons mettre les fonds à votre disposition jusqu'à deux jours avant de recevoir les fonds de votre payeur. Lorsque des fonds sont mis à disposition de manière anticipée, ils apparaissent dans le solde disponible de votre compte. La disponibilité anticipée des fonds dépend : (1) du moment où nous recevons les instructions de paiement du payeur ; (2) des plafonds que nous fixons sur le montant de disponibilité anticipée ; et (3) de la vérification standard pour la prévention de la fraude. Les critères que nous utilisons pour mettre les fonds à disposition de manière anticipée sont déterminés à notre seule discrétion, sur la base des critères confidentiels nécessaires au maintien de la sécurité de votre compte et de nos services de paiement, et ils sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Certaines recharges par paiement ACH ne peuvent pas bénéficier de la disponibilité anticipée. Les recharges reçues par le biais d'autres types de transactions, comme les rechargements par chèques ou par le biais de services de paiement de personne à personne, et d'autres transferts en ligne ne peuvent pas bénéficier de la disponibilité anticipée. Nous ne garantissons pas qu'une recharge par paiement ACH particulière sera mise à disposition avant la date fixée par le payeur, et la disponibilité anticipée des fonds peut varier entre les recharges du même payeur. Si nous mettons des fonds à disposition de manière anticipée et que le payeur annule ou demande un remboursement du dépôt, ou si nous ne recevons pas les fonds pour une autre raison, vous comprenez et acceptez que nous pourrions débiter votre compte d'un montant à hauteur du dépôt qui a été précédemment mis à disposition, et ce, même si vous avez déjà retiré les fonds ou si cela crée un solde débiteur sur votre compte. Dans ce cas, vous êtes responsable de tous les frais imputés, notamment ceux facturés par les commerçants ou les tiers, en raison du solde débiteur. Le crédit anticipé des recharges par paiement ACH est proposé à notre discrétion, et nous nous réservons le droit d'annuler le service à tout moment et sans préavis.

4. Transferts.

- A. **De carte à carte.** Si votre programme le permet, vous pouvez transférer les fonds disponibles de votre Carte vers une autre Carte Focus également enregistrée par votre Parrain ou par son intermédiaire, et vous pouvez recevoir des fonds d'un autre titulaire de carte Focus dont la Carte a été enregistrée par votre Parrain ou par son intermédiaire. Les fonds transférés sont disponibles le jour ouvrable où le transfert est effectué. Veuillez consulter le site www.usbankfocus.com ou appelez les services d'aide aux titulaires de carte au 877-474-0010 pour confirmer la disponibilité de ce service. En plus des limitations indiquées dans la section « Limites de transactions », les limites de transactions suivantes s'appliquent :

Montant maximum d'un transfert à partir d'une autre carte : 2 500 USD par transfert, 2 fois par jour, 5 000 USD maximum par jour

Montant maximum d'un transfert vers une autre carte : 10 000 USD, 2 fois par jour, 20 000 USD maximum par jour

Les transferts effectués sur votre Carte sont également pris en compte dans le calcul du plafond de montants crédités par jour indiqué dans la section « Limites de transactions ». Les transferts émis à partir de votre carte sont pris en compte dans le calcul du plafond de montants débités par jour.

B. Service de transfert externe. Vous devrez éventuellement accepter les conditions de la présente section par voie électronique au moment où vous commencerez à utiliser ce service. Les dispositions de la sous-section B(i) s'appliquent uniquement si vous acceptez les présentes conditions par voie électronique. En établissant un Compte de carte externe pour des Transferts externes ou en effectuant un Transfert externe, vous acceptez que votre utilisation du Service de transfert externe de fonds (le « Service ») soit régie par les conditions générales ci-dessous (les « Divulgations d'informations relatives aux transferts externes »), qui sont incorporées dans votre Contrat de titulaire de carte par référence, et par votre Contrat de titulaire de carte. Tous les termes commençant par une majuscule ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans votre Contrat de titulaire de carte, sauf définition spécifique ici.

(i) **Acceptation des divulgations électroniques.** En établissant un compte de carte externe pour les Transferts externes ou en effectuant un Transfert externe, vous acceptez les Divulgations d'informations relatives aux transferts externes par voie électronique.

a. Catégories des communications à fournir sous forme électronique. Votre consentement aux divulgations électroniques s'applique uniquement aux Divulgations d'informations relatives aux transferts externes et non aux autres divulgations que nous sommes tenus de vous fournir par écrit.

b. Méthode pour vous faire parvenir des communications. Les Divulgations d'informations relatives aux transferts externes sont consultées lors de votre utilisation du Service et sont disponibles dans le Contrat de titulaire de carte également disponible sur le site Web du titulaire de carte.

c. Retrait du consentement. Pour retirer votre consentement à recevoir cette divulgation par voie électronique, ne procédez PAS à l'établissement d'un compte de carte externe ou à un Transfert externe.

d. Exigences techniques. Pour recevoir la présente divulgation, vous devez utiliser un navigateur Internet qui prend en charge Mozilla Firefox, Google Chrome, Microsoft Edge et Apple Safari (pour Mac). Le fait que vous accédez à cette page vérifie que votre navigateur et votre logiciel de cryptage et votre appareil répondent à ces exigences.

e. Demande de copies papier. Vous pouvez recevoir une copie de la présente divulgation d'informations par écrit en contactant les services d'aide aux titulaires de carte ou en demandant une copie de votre Contrat de titulaire de carte.

f. Loi fédérale. Vous reconnaissez et acceptez que votre consentement à la réception électronique de la présente divulgation est fourni dans le cadre d'une transaction affectant le commerce interétatique et soumise à la loi fédérale régissant les signatures électroniques dans le commerce mondial et national (Electronic Signatures in the Global and National Commerce Act) (la « Loi »), et que votre intention comme la nôtre est que la Loi s'applique dans toute la mesure du possible pour valider notre capacité à mener des affaires avec vous par des moyens électroniques.

g. Résiliation/Modifications. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, d'interrompre la communication par voie électronique de cette divulgation.

(ii) **Utilisation de transferts externes.** Votre utilisation des Transferts externes est soumise à la présente Divulgation d'informations relatives aux transferts externes et à votre Contrat de titulaire de carte, lequel prévoit certaines limites sur les transactions que vous pouvez effectuer. Les Transferts externes ne peuvent pas être utilisés pour recharger votre Compte de carte ou pour transférer des fonds sur votre Compte de carte.

(iii) **Comptes externes.** Le compte sur lequel vous transférez des fonds en faisant des Transferts externes est le « Compte de carte externe ».

a. Vous devez créer un Compte de carte externe en utilisant le site Web du titulaire de carte avant de pouvoir effectuer des transferts externes. Le Compte externe doit être associé à une carte de débit pour pouvoir être créé. Cependant, tous les comptes ne sont pas toujours éligibles, et l'éligibilité peut être affectée par les caractéristiques du compte établies par le prestataire de votre Compte de carte externe. Il n'est possible de disposer que de deux (2) Comptes de carte externes à tout moment.

b. Il vous incombe de fournir des informations exactes sur le Compte de carte externe. L'inexactitude des données de compte peut entraîner l'échec de la création du Compte de carte externe ou le mauvais acheminement des Transferts externes. Si nous suivons vos instructions, nous ne sommes pas responsables des transferts mal acheminés.

(iv) **Transferts externes.** Vous ne pouvez utiliser le service de Transfert externe que pour effectuer des paiements ponctuels.

a. Il vous incombe de fournir des informations exactes sur le Compte de carte externe et de confirmer le montant du transfert. Lisez attentivement les instructions de paiement avant d'initier un transfert. Si nous suivons vos instructions, nous ne sommes pas responsables en cas d'erreurs concernant le montant d'un transfert ou de la duplication des transferts de votre part.

b. Vous ne pouvez utiliser les fonds disponibles que pour un Transfert externe vers un Compte de carte externe. Lorsque vous soumettez un Transfert externe, vous nous autorisez à débiter votre Compte de carte immédiatement du montant du transfert et des frais applicables. D'une manière générale, vous ne serez pas autorisé à soumettre une demande de Transfert externe d'un montant plus élevé que votre solde disponible. Si un transfert d'un montant supérieur aux fonds disponibles est accepté et que les fonds ne sont pas disponibles au moment du traitement du transfert, le transfert échouera.

c. Nous pouvons retarder ou refuser un Transfert externe dans certaines situations, notamment : si nous devons confirmer que vous avez autorisé le transfert, si d'autres transactions vers ou depuis votre Compte de carte ont fait l'objet d'une annulation, si vous avez apporté des modifications récentes à vos coordonnées ou si le transfert dépasse les limites

de transaction pour votre Compte de carte. Si nous refusons un transfert, nous vous restituerons les fonds concernés par le transfert, sauf si nous sommes légalement tenus de prendre d'autres mesures.

d. D'une manière générale, les transferts sont traités au moment où ils sont soumis. **Vous n'avez pas le droit d'annuler un Transfert externe après l'avoir soumis.** La disponibilité des fonds sur le Compte externe peut varier en fonction des conditions générales de ce compte. Contactez le fournisseur de votre Compte externe pour obtenir des informations sur ses pratiques en matière de disponibilité des fonds.

e. Les Transferts externes traités seront reflétés dans votre historique de transactions. Vérifiez systématiquement l'historique de vos transactions et signalez-nous immédiatement toute erreur.

(v) **Limites de transactions.** Reportez-vous au tableau des limites de transaction (« Limites de transaction ») sous votre Grille tarifaire pour connaître les limites de transaction. Les Transferts externes sont soumis aux limites de retrait qui y sont indiquées, ainsi qu'aux limites décrites ici. Vous pouvez effectuer 3 transferts maximum et transférer 1 000,00 USD maximum par jour en effectuant des Transferts externes. Ces limites quotidiennes sont mesurées sur une période de 24 heures glissantes. Nous pouvons limiter votre capacité à ajouter des Comptes externes ou à effectuer des Transferts externes après que vos coordonnées ou vos identifiants de connexion ont été modifiés.

(vi) **Notre responsabilité.** Nous sommes responsables des erreurs causées par notre incapacité à traiter un Transfert externe conformément à vos instructions si elles ont été correctement transmises, sauf si nous avons des raisons valables d'avoir retardé ou rejeté la transaction conformément au présent Contrat. Nous ne sommes pas responsables des coûts, frais de retard ou autres préjudices subis si le Transfert externe est retardé. Si nous suivons vos instructions, nous ne sommes pas responsables des transferts mal acheminés ou des erreurs dans les instructions de paiement que vous nous donnez. Si vous pensez qu'une erreur s'est produite, vous devez la signaler immédiatement en utilisant le processus de résolution des erreurs décrit dans la section « *Votre droit de contester les erreurs* » de votre Contrat.

(vii) **Annulation du service.** Nous pouvons annuler le Transfert externe à tout moment, à notre seule discrétion, par notification conformément à la législation en vigueur. Vous pouvez annuler l'utilisation du Service de transfert externe en supprimant vos Comptes externes.

C. Épargne. Vous pouvez utiliser la fonction Épargne avec votre carte. L'utilisation de l'Épargne est régie par les Conditions générales de l'Épargne. Les fonds transférés sur votre Carte à partir de l'Épargne sont disponibles le jour ouvrable où le transfert est effectué.

5. Chèques de dépannage ChekToday. Si ce service est disponible pour votre programme, vous pouvez demander et utiliser un Chèque de dépannage ChekToday (« Chèque ») pour accéder aux fonds de votre Compte. Veuillez consulter le site www.usbankfocus.com ou appelez les services d'aide aux titulaires de carte au 877-474-0010 pour confirmer la disponibilité de ce service. L'utilisation de ce service est limitée aux Chèques libellés à votre nom pour le solde total de votre Compte. Les Chèques ne peuvent pas être endossés au profit d'un tiers ou autorisés à être payés à un tiers. Les Chèques ne sont valides que s'ils sont autorisés. Les Chèques qui ne sont pas autorisés seront rejetés et retournés non payés. Une fois qu'un Chèque est autorisé, les fonds pour payer le Chèque sont bloqués. Pour faire opposition au paiement d'un Chèque ou pour obtenir plus d'informations sur la manière d'autoriser un Chèque, veuillez contacter les services d'aide aux titulaires de carte au 877-474-0010.

6. Pré-autorisations. Les transactions avec certains commerçants (restaurants, agences de location de voiture, hôtels, salons, sociétés de vente par correspondance, compagnies de croisière et stations-service avec paiement à la pompe, par exemple) effectueront une empreinte bancaire d'un montant supérieur à votre achat. Si vous n'avez pas de fonds disponibles pour le montant demandé dans la pré-autorisation, votre transaction sera refusée. Si la transaction est autorisée, les fonds du montant préautorisé seront bloqués et ne seront pas disponibles pour d'autres achats. Le montant préautorisé sera bloqué jusqu'à ce que la transaction soit prélevée de votre Compte. D'une manière générale, le prélèvement des transactions peut prendre jusqu'à 10 jours, à l'exception de certaines autorisations de réservations de voyage et d'hébergement, qui peuvent prendre jusqu'à 21 jours. Dans certains cas, le montant de la préautorisé sera bloqué même si vous ne procédez pas à la transaction.

7. Transactions fractionnées ; transactions annulées ; défaut de paiement

A. Si vous n'avez pas assez d'argent sur votre Compte pour effectuer une transaction en particulier, vous pouvez répartir vos achats entre votre Carte et un autre mode de paiement. Indiquez au caissier le montant que vous souhaitez payer en premier avec votre Carte. Si vous ne connaissez pas votre solde exact, veuillez appeler le service client au 877-474-0010 pour vérifier votre solde avant d'essayer d'effectuer un achat. Veuillez noter que tous les commerçants n'autorisent pas toujours ce type de transaction fractionnée.

B. Si vous préautorisez un achat, mais que vous n'effectuez pas l'achat comme prévu, le montant préautorisé sera bloqué jusqu'à ce que la préautorisé expire ou que le commerçant libère la retenue, ce qui peut prendre jusqu'à sept jours.

C. Ni nous, ni aucune autre banque ou entreprise ne serons responsables envers vous en cas de manquement à accepter ou à honorer la Carte.

8. Pas de paiement/transfert ACH. N'essayez pas d'effectuer un paiement/transfert ACH depuis votre Compte en utilisant le numéro de Compte sous-jacent de votre Carte (selon votre programme, ce numéro peut être imprimé dans les documents de votre Carte, mais est distinct du numéro de Carte que vous utilisez pour effectuer des achats ordinaires par Carte). Si vous le faites, nous pourrions fermer votre Carte et votre Compte. Le numéro de compte sous-jacent ne doit être utilisé que pour permettre les virements automatiques ACH

dans votre compte envoyés par votre Financier.

9. Retours et remboursements. Si vous autorisez un achat de biens ou de services, et qu'il y a un problème ou un litige avec l'achat, vous devez le gérer directement avec le commerçant concerné. Les remboursements et les retours sont soumis aux politiques du commerçant ou aux lois applicables. Si vous avez droit à un remboursement pour quelque raison que ce soit pour des biens ou des services obtenus avec votre Carte, vous consentez à accepter que votre Carte soit créditée au lieu de recevoir des espèces.

10. Paiement. Chaque fois que vous utilisez votre Carte, le montant de la transaction sera débité de votre Compte. Il se peut que vous ne soyez pas autorisé à dépasser le solde disponible sur votre Compte par une personne ou une série d'achats. Toutefois, si vous effectuez un achat qui dépasse le solde de votre Compte (un « découvert »), vous serez entièrement responsable du montant de votre achat dépassant le solde de votre Compte. Nous nous réservons également le droit de débiter automatiquement ces découverts des fonds actuels ou futurs déposés sur votre Compte ou tout autre compte que vous avez auprès de nous. Dans ce cas, vous acceptez d'être responsable du paiement de tous les découverts.

11. Utilisation de votre carte dans un pays étranger. Vous pouvez utiliser votre Carte pour des achats au détail chez des commerçants à l'étranger (en dehors des États-Unis) et pour des retraits d'espèces dans des distributeurs automatiques de billets à l'étranger qui portent le logo PLUS System ou le logo Visa. Certaines transactions de commerçants et de DAB, même si vous et/ou le commerçant ou DAB êtes situés aux États-Unis, sont considérées comme des transactions étrangères en vertu des règles Visa applicables, auquel cas nous ajouterons les « commissions de change » décrites ci-dessous à ces transactions. Nous ne contrôlons pas la manière dont ces commerçants, distributeurs automatiques de billets et transactions sont classés dans ce contexte. Le taux de change en vigueur au moment du traitement de la transaction peut différer du taux en vigueur à la date de la transaction ou à la date de l'enregistrement de la transaction sur votre Compte. Si vous utilisez votre Carte chez un commerçant ou dans un DAB qui porte le logo Visa (et pas le logo PLUS System), la transaction sera traitée par le système Visa et sera convertie en dollars américains conformément aux règles applicables établies occasionnellement par Visa. Pour les transactions traitées par Visa, la transaction en devise étrangère sera convertie en dollars américains en multipliant le montant des devises étrangères par (a) un taux sélectionné par Visa parmi la fourchette de taux disponibles sur les marchés de gros de devises pour la date de traitement central applicable, ce taux pouvant être différent du taux reçu par Visa ou (b) le taux en vigueur imposé par le gouvernement pour la date de traitement central applicable. Si vous utilisez votre Carte dans un DAB qui ne porte que le logo PLUS System (et pas le logo Visa), la transaction sera traitée par PLUS System et sera convertie en dollars américains au taux de change établi occasionnellement par l'opérateur du DAB. Si vous utilisez votre Carte dans un DAB qui porte le logo Visa et le logo PLUS System, l'opérateur du DAB déterminera s'il doit envoyer votre transaction sur le réseau Visa ou le réseau PLUS System en utilisant les règles de conversion de devises respectives dudit réseau alors en vigueur (comme expliqué ci-dessus). Nous pouvons imputer une commission de change, calculée en pourcentage du montant de votre transaction. Le pourcentage, le cas échéant, est indiqué dans la Grille tarifaire. Nous pouvons imputer des commissions de change sur toutes les transactions effectuées à l'étranger, même sur les transactions qui ne nécessitent pas de conversion de devise.

12. Règles du réseau ; objectif légal. L'utilisation de votre Carte est soumise à toutes les règles et coutumes applicables de toute chambre de compensation ou autre association impliquée dans les transactions. Votre Carte ne doit pas être utilisée à des fins illégales. Vous vous engagez à ne pas utiliser votre Carte pour des jeux d'argent illégaux sur Internet ou toute transaction illégale en vertu de la législation en vigueur ou qui n'est pas autorisée par les règles du réseau.

13. Utilisation par d'autres personnes ; carte secondaire

- A.** La personne à qui la Carte et le Compte ont été émis pour la première fois est le « Titulaire principal du compte ». Le Titulaire principal du compte est à tout moment responsable de toutes les transactions, de tous les frais et des autres activités concernant la Carte, le Compte et toute Carte secondaire (telle que définie ci-dessous). À moins de demander une Carte secondaire (comme décrit ci-dessous), vous ne pouvez pas autoriser une autre personne à avoir accès à votre Carte ou à votre Compte. Si vous donnez accès à votre Carte ou à votre Compte à une autre personne, vous êtes responsable de toutes les transactions et frais engagés par cette personne. Vous devez nous informer par écrit si vous souhaitez révoquer l'autorisation pour toute personne que vous avez précédemment autorisée à utiliser votre Carte ou votre Compte ou à y accéder.
- B.** Si votre programme autorise l'émission d'une Carte supplémentaire pour accéder à votre Compte (une « Carte secondaire »), le Titulaire principal du compte peut nous demander d'émettre une Carte secondaire à une personne de confiance d'au moins 13 ans (le « Titulaire de la carte secondaire »). Nous nous réservons le droit de refuser toute demande de Carte secondaire. Le Titulaire principal du compte est à tout moment responsable de toutes les transactions, de tous les frais et des autres activités engagées avec la Carte secondaire. Le Titulaire de la carte secondaire peut déclarer cette Carte perdue ou volée. Le Titulaire de la carte secondaire ne peut pas demander de Cartes supplémentaires pour accéder au Compte, mais à d'autres égards, il peut avoir les mêmes capacités que le Titulaire de compte principal d'accéder aux informations ou de prendre des décisions concernant la Carte ou le Compte. Nous nous réservons le droit d'exiger du Titulaire principal du compte qu'il prenne ou approuve des décisions spécifiques à notre discrétion. Si vous souhaitez résilier l'autorisation du Titulaire de la carte secondaire, vous devez nous appeler au 877-474-0010 pour demander la révocation de l'accès dudit Titulaire de carte secondaire à votre Compte. Le Titulaire principal du compte continuera d'être responsable de toutes les transactions, de tous les frais et des autres activités résultant de la poursuite de l'utilisation de la Carte secondaire, sauf si vous nous demandez d'annuler toutes vos Cartes et d'émettre une Carte de remplacement pour vous. Des frais de remplacement de carte pourraient être facturés. Veuillez consulter la Grille tarifaire pour de plus amples informations. Pour annuler la Carte secondaire, il pourrait être nécessaire d'annuler toutes vos Cartes.

Comme pour toutes les annulations de carte, vous n'aurez pas accès à votre Compte tant que vous n'aurez pas reçu et activé une Carte de remplacement. Dans la mesure permise par la loi, vous êtes également responsable de tous les coûts et dépenses, y compris les honoraires d'avocat, que nous subissons pour faire appliquer ces règles régissant la Carte secondaire.

FRAIS DE CARTE ET LIMITES DE TRANSACTIONS

14. Frais et limites de transaction ; frais de tiers

- A.** Dans certaines situations, des frais vous seront facturés pour l'utilisation de votre Compte. Nous vous facturerons et vous vous engagez à payer les frais et charges (collectivement les « Frais ») décrits dans la Grille tarifaire incluse avec votre Carte et mise à votre disposition avant ou pendant votre inscription au programme de Carte. Les frais seront automatiquement déduits du solde disponible du Compte. Si le solde de votre Compte est inférieur au montant des frais imputés, le solde de votre Compte sera appliqué au paiement des frais. Les montants des frais impayés s'accumuleront et seront déduits de votre prochaine recharge.
- B.** Selon la manière dont vous utilisez votre Compte ou y accédez, des frais de tiers peuvent être facturés, comme des frais d'opérateur mobile pour les SMS ou pour les données utilisées pour accéder à vos informations sur ou via l'Application mobile, ou les frais facturés par les propriétaires de DAB hors réseau.
- C.** Il existe plusieurs façons d'accéder aux fonds de votre Compte sans frais. Les retraits dans les DAB du réseau situés dans le pays sont toujours gratuits. En outre, les retraits d'espèces à un guichet situé dans le pays à hauteur de votre salaire net total sont gratuits dans toutes les banques membres du réseau Visa. Vous pouvez également utiliser votre Carte pour effectuer des achats et payer des factures partout où les cartes prépayées Visa sont acceptées, et de nombreux commerçants offrent la possibilité de retirer des espèces sans frais lorsque vous effectuez des achats.
- D.** Les types de transactions disponibles et les limites de transactions applicables sont indiqués dans le tableau des limites de transactions (« Plafonds de transactions » ou « Limites de transactions ») sous votre Grille tarifaire. Pour les limites appliquées par « jour », un « jour » est une période continue de 24 heures. Pour des raisons de sécurité, des limites supplémentaires peuvent être imposées sur le montant, le nombre ou le type de transactions que vous pouvez effectuer avec la Carte ou le Compte.
- E.** Les Frais et les Limites de transactions sont incorporés au présent Contrat par référence et sont susceptibles d'être modifiés de temps à autre. Vous recevrez une notification des modifications des Frais et des Limites de transactions dans la mesure requise par la législation applicable. Vous pouvez obtenir une copie de la Grille tarifaire et des Limites de transactions en nous appelant gratuitement au 877-474-0010 ou en les consultant en ligne sur www.usbankfocus.com.

COMMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE COMPTE

15. Informations sur le compte

- A.** Si vous avez fait le nécessaire pour que des recharges soient effectuées sur votre carte, notamment par virement, vous pouvez consulter les informations sur votre Compte, y compris les recharges de votre Financier, en ligne sur www.usbankfocus.com, dans l'Application mobile ou en nous appelant au 877-474-0010 pour savoir si un rechargement a été effectué ou non.
- B.** Vous pouvez obtenir les soldes du Compte et consulter l'activité du Compte en vous rendant sur www.usbankfocus.com, sur l'Application mobile ou en appelant le 877-474-0010. Vous pouvez accéder à un historique de 12 mois de transactions sur votre Compte en ligne sur www.usbankfocus.com. Le relevé affichera toutes les activités du Compte pendant la période du relevé.
- C.** Vous avez également le droit d'obtenir un historique écrit de 24 mois des transactions du Compte, des relevés papier mensuels récurrents et/ou un relevé papier d'un mois spécifique sur www.usbankfocus.com, en appelant le 877-474-0010 ou en nous écrivant à Focus Card Services, P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255, États-Unis. Aucun frais ne vous sera facturé pour ces informations.
- D.** Vous pouvez obtenir un reçu au moment où vous effectuez un transfert vers ou depuis votre Compte dans un DAB ou à un terminal de point de vente.

16. Coordonnées ; jours et heures ouvrables. Pour toute demande d'ordre général par courrier, écrivez-nous à : Focus Card Services, P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255, États-Unis. Pour toute demande relative aux services et pour signaler la perte ou le vol de votre Carte, appelez le 877-474-0010, 24 h/24, 7 j/7. Nos jours ouvrables sont du lundi au vendredi. Les jours fériés ne sont pas inclus.

17. Alertes mobiles. Vous pouvez vous inscrire pour recevoir des notifications électroniques (« Alertes ») relatives à votre Compte en ligne ou les gérer sur www.usbankfocus.com, sur l'Application mobile ou en appelant le 877-474-0010. Les alertes seront envoyées par SMS/message texte sur un téléphone portable, un portable ou un autre appareil sans fil ou par e-mail, selon ce que vous aurez sélectionné. Ce service vous permet de demander et de recevoir certains messages concernant votre Compte. Vous pouvez choisir de recevoir des Alertes relatives à des transactions spécifiques sur votre Compte. Une fois connecté, vous pouvez choisir les Alertes que vous souhaitez recevoir et un nombre limité d'adresses électroniques (ces adresses électroniques peuvent être des adresses e-mail et les coordonnées de tout appareil acceptant des messages texte) auxquelles les Alertes seront envoyées. Des alertes seront envoyées chaque jour, à différentes heures, lorsque des transactions répondant à vos critères spécifiés auront lieu. Vous comprenez et acceptez que les Alertes ne seront pas envoyées « en temps réel », mais à l'heure d'envoi programmée suivante après la survenue de la transaction spécifiée. Nous nous réservons le droit de modifier la fréquence ou les heures d'envoi des Alertes, à tout moment et de temps à autre. Les Alertes ne sont pas destinées à remplacer les relevés de votre Compte ou toute autre communication que nous pouvons vous fournir concernant votre Compte. Vous devez fournir tous les équipements, logiciels et services téléphoniques et autres équipements nécessaires pour recevoir les Alertes et vous en êtes responsable. En vous inscrivant aux Alertes et en nous fournissant votre numéro de téléphone portable, vous consentez à recevoir des messages SMS relatifs aux Alertes. Des frais de données et de messagerie de votre fournisseur de

télécommunications peuvent s'appliquer, et vous êtes responsable de ces frais. En cas de perte ou de vol de votre appareil mobile ou cellulaire enregistré, vous vous engagez à mettre à jour les informations utilisées pour votre inscription et à prendre les mesures appropriées pour désactiver l'utilisation de ces appareils. Vous vous engagez à nous informer de toute modification de vos adresses électroniques afin de veiller à ne pas interrompre la réception de vos Alertes. Vous comprenez qu'il existe des risques associés à l'utilisation d'un appareil mobile, et qu'en cas de vol ou de perte, vos informations confidentielles pourraient être compromises. Nous ne sommes pas responsables de toute défaillance de la part de votre fournisseur de télécommunications, d'Internet et/ou d'e-mails qui vous empêcherait de recevoir correctement les Alertes.

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS ET ERREURS

18. Paiements préautorisés

- A. Droit d'interrompre un paiement et procédure.** Si vous avez des paiements préautorisés sur votre carte, vous pouvez les interrompre. Vous pouvez nous appeler au 877-474-0010 ou nous écrire à Focus Card Services, P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255, États-Unis, en temps opportun pour que nous recevions votre demande au moins trois jours ouvrables avant la date du paiement. Votre demande doit inclure les informations nécessaires pour identifier le paiement préautorisé. Si vous appelez, nous pouvons également vous demander de nous faire parvenir votre demande par écrit dans les 14 jours suivant votre appel.
- B. Avis de montants variables.** Si le montant de ces paiements réguliers varie, la personne que vous payez devra vous informer, 10 jours avant chaque paiement, de la date à laquelle il sera effectué et de son montant. Vous pouvez choisir d'obtenir cet avis uniquement lorsque le paiement accuse une différence de plus d'un certain montant du paiement précédent, ou lorsque le montant se situe en dehors de certaines limites que vous avez fixées.
- C. Responsabilité en cas de non-interruption du paiement du transfert préautorisé.** Si vous nous demandez d'arrêter le paiement au moins trois jours ouvrables avant la date prévue du transfert, et que nous ne le faisons pas, nous serons responsables de vos pertes ou préjudices.

19. Perte, vol ou utilisation non autorisée ; Votre responsabilité pour les transactions non autorisées

- A.** Informez-nous IMMÉDIATEMENT si vous pensez que votre Carte ou votre Code PIN a été perdu ou volé, ou si vous pensez qu'un transfert de fonds électronique a été effectué sans votre autorisation. Le téléphone est le meilleur moyen de nous informer et de limiter vos pertes éventuelles. Vous pouvez nous contacter en nous appelant gratuitement au 877-474-0010 ou en nous écrivant à Focus Card Services, P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255, États-Unis. Si votre Carte a été perdue ou volée, nous annulerons votre Carte.
- B. Déni de responsabilité.** D'une manière générale, vous êtes protégé contre toutes les responsabilités en cas de transactions non autorisées. Cependant, si vous ne nous informez pas dans les 60 jours suivant la première des dates entre : 1) la date à laquelle vous avez consulté votre Compte par voie électronique, si la transaction peut être consultée dans votre historique électronique ; 2) la date à laquelle nous vous avons envoyé le premier relevé ; ou 3) l'historique de transactions sur lequel le transfert non autorisé apparaît, vous ne pourrez pas récupérer l'argent que vous avez perdu après les 60 jours si nous pouvons prouver que nous aurions pu empêcher quelqu'un de prendre l'argent si vous nous aviez informés en temps utile. Par ailleurs, nous pouvons vous demander de signaler des transactions non autorisées ou tout autre type d'erreurs dans les 120 jours suivant le transfert ou la transaction potentiellement erronés qui ont été crédités ou débités sur votre Compte.
- C.** Si une raison valable (comme un long voyage ou un séjour à l'hôpital) vous empêche de nous informer, nous prolongerons les délais.

20. Votre droit de contester les erreurs

- A.** En cas d'erreurs ou de questions concernant votre Carte, appelez le 877-474-0010 ou écrivez à Focus Card Services, P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255, États-Unis, dès que possible si vous pensez que votre relevé, votre historique de transactions ou votre reçu est erroné ou si vous avez besoin de plus d'informations sur une transaction indiquée sur le relevé, l'historique de transactions ou le reçu. Nous devons vous permettre de signaler une erreur jusqu'à 60 jours après la première des dates entre : 1) la date à laquelle vous consultez votre Compte par voie électronique, si l'erreur est visible dans votre historique électronique ; ou 2) la date à laquelle nous vous avons envoyé le PREMIER historique écrit sur lequel l'erreur apparaît. Par ailleurs, nous pouvons vous demander de signaler des transactions non autorisées ou tout autre type d'erreurs dans les 120 jours suivant le transfert ou la transaction potentiellement erronés qui ont été crédités ou débités sur votre Compte. Vous pouvez demander un historique écrit de vos transactions à tout moment en nous appelant au 877-474-0010 ou en nous écrivant à Focus Card Services, P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255, États-Unis.
- B.** Vous devrez nous communiquer :
 - (i) votre nom et le numéro de votre carte ;
 - (ii) le montant en dollars de l'erreur suspectée ;
 - (iii) la date approximative à laquelle l'erreur s'est produite ; et
 - (iv) une description de l'erreur ou de la transaction que vous trouvez suspecte ainsi qu'une explication la plus claire possible des raisons qui vous font dire qu'il s'agit d'une erreur ou pourquoi vous avez besoin de plus d'informations.
- C.** Si vous effectuez le signalement oralement, nous pouvons vous demander de nous envoyer votre réclamation ou votre question par écrit dans les 10 jours ouvrables après que vous nous avez contactés.
- D.** Nous déterminerons si une erreur s'est produite dans les 10 jours ouvrables suivant la date à laquelle vous nous avez contactés et corrigerons rapidement toute erreur. Cependant, si nous avons besoin de plus de temps, nous pouvons prendre jusqu'à 45 jours

pour enquêter sur votre réclamation ou votre question. Si nous prenons cette décision, nous créditerons provisoirement votre Compte dans un délai de 10 jours ouvrables pour le montant que vous pensez être erroné, afin que vous puissiez utiliser l'argent pendant le temps dont nous avons besoin pour terminer notre enquête. Si nous vous demandons de nous faire parvenir votre réclamation ou votre question par écrit et que nous ne la recevons pas dans un délai de 10 jours ouvrables, il se peut que nous ne créditions pas votre Compte tant que l'enquête ne sera pas terminée, mais nous enquêterons quand même sur votre réclamation ou votre question. Pour les erreurs impliquant de nouvelles Cartes (ouvertes dans les 30 jours précédents), des transactions à des points de vente ou des transactions initiées à l'étranger, nous pouvons prendre jusqu'à 90 jours pour enquêter sur votre réclamation ou votre question. Pour les nouvelles Cartes, nous pouvons prendre jusqu'à 20 jours ouvrables pour créditer provisoirement votre Carte du montant que vous pensez être erroné. Nous vous communiquerons les résultats dans les trois jours ouvrables après avoir terminé notre enquête.

- E. Si nous déterminons qu'il n'y a pas eu d'erreur, nous vous enverrons une explication écrite dans les trois jours ouvrables après avoir terminé notre enquête. Vous pouvez demander des copies des documents utilisés dans le cadre de notre enquête. Si nous avons émis un crédit provisoire sur votre Carte et qu'il n'y a pas d'erreur, le montant de ce crédit sera déduit de votre Carte. Nous vous informerons à l'avance du montant et de la date du débit sur votre Carte pour la reprise de ce crédit.
- F. Si vous avez besoin de plus d'informations sur nos procédures de résolution des erreurs, appelez-nous au numéro de téléphone indiqué ci-dessus.

21. Notre responsabilité. Si nous n'effectuons pas un transfert vers ou depuis votre Compte dans les délais, ou un transfert du montant correct, conformément à notre accord avec vous, nous serons responsables de vos pertes ou de vos préjudices, à quelques exceptions près. Nous ne serons pas responsables, par exemple :

- (i) si, sans faute de notre part, vous n'avez pas assez d'argent sur votre Compte pour effectuer le transfert ;
- (ii) si le guichet automatique où vous effectuez le transfert n'a pas assez d'espèces ;
- (iii) si le système du terminal ne fonctionnait pas correctement et que vous le saviez lorsque vous avez commencé le transfert ;
- (iv) si des circonstances indépendantes de notre volonté (telles qu'un incendie ou une inondation) empêchent le transfert, malgré les précautions raisonnables que nous avons prises ;
- (v) d'autres exceptions peuvent être indiquées dans notre accord avec vous.

AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

22. Amendement, résiliation et autres droits

- A. Nous pouvons à tout moment modifier ou résilier les présentes conditions générales, ou transférer nos droits en vertu du présent Contrat. Nous ne renonçons pas à nos droits si nous tardons à les exercer ou si nous ne les exerçons pas à tout moment. Si une disposition du présent Contrat est jugée illégale ou inapplicable par un tribunal, toutes les autres dispositions resteront en vigueur. Veuillez consulter www.usbankfocus.com ou la version la plus récente du Contrat. Vous serez informé de toute modification de la manière requise par la législation applicable. Cependant, si les modifications sont apportées à des fins de sécurité, nous pouvons les mettre en œuvre sans préavis. Nous pouvons résilier ou suspendre le présent Contrat ou toute caractéristique ou tout service de la Carte décrits dans les présentes à tout moment.
- B. Les conditions générales et les frais associés à votre Compte ne changent pas automatiquement à la fin de votre contrat de travail avec votre Parrain.
- C. Vous pouvez fermer votre Compte à tout moment sans frais. La résiliation ou la clôture du compte, que ce soit par vous ou par nous, n'affectera pas les transactions ou les obligations antérieures relatives à votre Compte qui existaient au moment de la résiliation.
- D. De temps à autre, nous pouvons surveiller les appels téléphoniques entre vous et nous, ou vous et nos agents.

23. Divulgence d'informations relatives à la carte. Nous divulguerons des informations à des tiers concernant votre Carte et votre Compte ou les transferts que vous effectuez : (i) lorsque cela est nécessaire pour effectuer des transferts ; (ii) pour vérifier l'existence et l'état de votre Compte pour un tiers, tel qu'un bureau de crédit ou un commerçant ; (iii) pour nous conformer aux ordonnances d'un organisme gouvernemental ou d'un tribunal ; (iv) comme autrement autorisé par la législation applicable ; ou (v) si vous nous donnez votre autorisation écrite.

24. Informations sur le programme. Vous choisissez de participer au programme de Carte Focus proposé par votre Parrain qui pourrait être interrompu à un moment donné à l'avenir. Si le programme est interrompu, vous en serez informé à l'avance et recevrez des informations sur la manière de recevoir les paiements futurs par un autre moyen. Ce programme est fourni par l'U.S. Bank National Association, qui peut vous contacter de temps à autre au sujet de ce programme ou d'autres services liés à ce programme.

25. Rôle de votre parrain et de votre financeur

- A. Votre Parrain est chargé de vous fournir des informations sur vos options de paiement et peut être tenu de fournir des informations supplémentaires sur le compte ou vos options de paiement en vertu de la législation applicable. Votre Parrain est également chargé de nous fournir des informations vous concernant pour ouvrir votre Compte, notamment votre nom, votre date de naissance, votre adresse physique et/ou votre situation d'emploi. Si votre relation avec votre Parrain prend fin, les conditions générales et les frais associés à votre Compte ne changent pas automatiquement.
- B. Votre Financeur est chargé de nous transférer des fonds pour recharger votre Compte. Ces fonds nous seront transférés par votre

Financier et versés sur votre Compte par nous conformément au calendrier convenu entre le Financier et nous. Nous n'avons aucune obligation envers vous dans le cas où votre Financier retarde le versement ou ne verse pas de fonds sur votre Compte.

- C. Votre Financier peut conserver le droit de déduire des fonds du Compte pour corriger une erreur antérieure ou un trop-perçu en votre faveur, ou pour d'autres raisons. Vous nous autorisez par les présentes à accepter les instructions de votre Financier de créditer ou débiter des fonds vers ou depuis votre Compte et, dans le cas d'un débit, à restituer ces fonds à votre Financier. Si vous avez un litige avec votre Financier concernant le montant que le Financier verse sur votre Compte ou déduit de votre Compte, vous vous engagez à ne pas nous impliquer dans ce litige et à le résoudre uniquement avec votre Financier.
- D. Vous reconnaissez et acceptez que, sauf tel qu'énoncé dans la présente section, votre Parrain et le Financier ne sont pas responsables de toute réclamation de votre part en lien avec le présent Contrat.

26. Politique relative aux contacts par téléphone portable. En nous fournissant le numéro d'un téléphone portable ou d'un autre appareil sans fil, y compris un numéro que vous convertissez ultérieurement en numéro cellulaire, vous consentez expressément à recevoir des communications, notamment des appels de messages préenregistrés ou délivrés par une voix artificielle, des messages texte et des appels passés par un système de numérotation téléphonique automatique, de notre part et de la part de nos sociétés affiliées et de nos agents à ce numéro. Ce consentement exprès s'applique à chacun des numéros de téléphone que vous nous fournissez maintenant ou à l'avenir et autorise ces appels à des fins autres que marketing. Les appels et les messages peuvent occasionner des frais d'accès facturés par votre fournisseur de téléphonie mobile.

27. RÉOLUTION DES LITIGES PAR ARBITRAGE

Les conditions de la présente section 27 s'appliquent à tous les Titulaires de carte ayant reçu un Contrat de titulaire de carte Focus de l'U.S. Bank portant le numéro de référence 05870-30-101, ou un numéro supérieur lors de l'ouverture initiale de leur Compte de carte. Le numéro de référence se trouve immédiatement au-dessus du titre du Contrat de titulaire de carte. Tous les autres Titulaires de carte restent soumis à la section « Arbitrage » du Contrat de titulaire de carte Focus de l'U.S. Bank portant le numéro de référence 05870-30-44 indiqué ci-dessous à la section 28.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE DISPOSITION. EN VERTU DE LA PRÉSENTE DISPOSITION, VOUS RENONCEZ À VOS DROITS D'INTENTER TOUTE RÉCLAMATION COUVERTE DEVANT UN JUGE OU UN JURY ET D'INTENTER TOUTE ACTION COLLECTIVE OU TOUTE AUTRE ACTION REPRÉSENTATIVE OU D'Y PARTICIPER.

La disposition suivante s'applique à toute réclamation, toute cause d'action, toute procédure ou tout autre litige entre vous, d'une part, et nous, nos sociétés mères, nos filiales, nos sociétés affiliées, nos agents, nos employés, les détenteurs précédents des mêmes droits, nos représentants personnels, nos héritiers et/ou nos successeurs et nos ayants droit respectifs, d'autre part (chacun ou chacune étant une « Réclamation », telle que définie plus en détail sous la rubrique « Réclamations couvertes par l'arbitrage »), y compris toutes les questions de droit ou de fait y afférent.

A. Consentement à l'arbitrage

Vous ou nous pouvons choisir par écrit, et sans le consentement de l'autre, d'arbitrer toutes les Réclamations couvertes par la présente disposition.

B. Réclamations couvertes par l'arbitrage

Les Réclamations soumises à notre consentement à l'arbitrage comprennent tous les éléments suivants : (i) les Réclamations liées ou imputables au présent Contrat, ou toute version antérieure ou ultérieure du présent Contrat, ainsi que toute modification des conditions du présent Contrat ; (ii) les Réclamations liées ou imputables à tout aspect de toute relation entre nous qui est régie par le présent Contrat de compte, qu'elles soient fondées sur un contrat, un délit, des statuts, une réglementation ou tout autre motif juridique ; et (iii) les Réclamations relatives à l'interprétation, la portée, l'applicabilité, ou l'exécutabilité de la présente disposition d'arbitrage. Les Réclamations comprennent les Réclamations survenues avant la conclusion du présent Contrat (telles que les Réclamations liées à la publicité) et après la résiliation du présent Contrat.

C. Réclamations non couvertes par l'arbitrage

Les Réclamations soumises à notre consentement à l'arbitrage ne concernent pas les Réclamations que vous déposez devant un tribunal de petites créances, tant que la Réclamation reste devant ledit tribunal et qu'elle ne porte que sur une seule demande de réparation.

D. Engager un arbitrage

La partie qui prend l'initiative de l'arbitrage doit choisir l'un des forums suivants pour administrer l'arbitrage :

- l'American Arbitration Association (dans la présente section J, « AAA »), en vertu des règles d'arbitrage du consommateur de l'AAA, sauf tel que modifiées par le présent Contrat de compte. Les règles de l'AAA peuvent être obtenues sur www.adr.org ou au 1-800-778-7879 (appel gratuit) ;
- JAMS/Endispute (« JAMS »), en vertu des Règles et procédures d'arbitrage complètes ou des Règles et des procédures d'arbitrage simplifiées de JAMS, y compris les Normes minimales pour les consommateurs de JAMS, sauf telles que modifiées par le présent Contrat de compte. Les procédures d'action collective de JAMS ne s'appliquent pas. Les règles de

JAMS sont disponibles sur www.jamsadr.com ou au 1-800-352-5267 (appel gratuit).

Si le forum d'arbitrage choisi ne peut pas, pour quelque raison que ce soit, remplir ses fonctions, les parties peuvent convenir d'une organisation de substitution comparable. Si les parties ne sont pas en mesure de s'entendre, un tribunal compétent nommera une organisation de substitution.

E. Procédure d'arbitrage

L'arbitrage sera décidé par un seul arbitre neutre sélectionné conformément aux règles de l'AAA ou de JAMS, selon le cas. L'arbitre décidera du litige conformément aux conditions de notre Contrat et au droit matériel en vigueur, notamment la loi Federal Arbitration Act et les délais de prescription applicables. L'arbitre donne droit aux revendications de secret professionnel reconnues en droit. L'arbitre peut accorder des dommages-intérêts ou d'autres réparations (y compris des mesures injonctives) à la disposition du demandeur individuel en vertu de la législation applicable. L'arbitre ne pourra pas accorder une réparation à une personne ou à une entité qui n'est pas partie à l'arbitrage, ni contre celles-ci. L'arbitre prendra des mesures raisonnables pour protéger les informations du compte client et d'autres informations exclusives ou confidentielles. Toute audience d'arbitrage aura lieu dans le district judiciaire fédéral auquel appartient l'adresse de votre domicile, à moins que vous et nous ne convenions par écrit d'un autre lieu ou que l'arbitre ne l'ordonne. Si toutes les Réclamations sont d'un montant inférieur ou égal à 10 000 USD, vous pouvez choisir si l'arbitrage sera mené uniquement sur la base des documents soumis à l'arbitre, par le biais d'une audience téléphonique ou par une audience en personne conformément aux règles de l'AAA ou de JAMS.

À votre ou à notre demande, l'arbitre émettra une décision écrite motivée suffisante pour expliquer les conclusions essentielles sur lesquelles la sentence est fondée. La sentence arbitrale est définitive et contraignante, sous réserve de l'examen judiciaire uniquement dans la mesure autorisée par la loi Federal Arbitration Act. Vous ou nous pouvons demander que la sentence soit annulée ou confirmée et rendue en tant que jugement devant tout tribunal compétent.

F. Ni recours collectif, ni jonction des parties

Vous et nous convenons qu'aucune action collective, aucune réclamation devant un procureur général privé, ni aucune autre réclamation représentative ne peut être intentée dans le cadre d'un arbitrage, et qu'une telle action ne peut pas être intentée devant un tribunal si vous ou nous choisissons l'arbitrage. Sauf accord mutuel entre vous et nous, les Réclamations de deux personnes ou plus ne peuvent pas être jointes, consolidées ou autrement rassemblées dans le même arbitrage (sauf si ces personnes sont des propriétaires ou des bénéficiaires conjoints de comptes sur votre compte et/ou des comptes associés, ou des parties à une transaction unique ou à une transaction associée). Si cet alinéa spécifique est jugé inapplicable par l'arbitre, alors l'intégralité de cette disposition sera nulle et non avenue.

G. Frais d'arbitrage

À moins que les règles d'arbitrage applicables au moment du dépôt d'une Réclamation ne vous soient plus favorables, nous avancerons (i) tous les frais d'arbitrage dans un arbitrage à notre initiative, et (ii) les premiers 2 500 USD en frais d'arbitrage, d'administration et d'arbitre dans un arbitrage à votre initiative. Dans la mesure permise par la législation en vigueur et nos accords, l'arbitre peut accorder le remboursement des frais d'arbitrage et des honoraires d'avocat à la partie gagnante.

H. Droit applicable

Vous et nous convenons que vous et nous participons à des transactions qui impliquent du commerce entre États et que cette disposition et tout arbitrage qui en résulterait sont régis par la loi Federal Arbitration Act. Dans la mesure où le droit de l'État s'applique, les lois de l'État régissant votre relation de compte s'appliquent. Aucune loi d'État relative à l'arbitrage ne s'appliquera.

I. Divisibilité

Sauf disposition contraire de la présente disposition, si une partie de la présente disposition est jugée invalide ou inapplicable par l'arbitre, cette partie sera séparée du reste de la présente disposition et le reste de la présente disposition sera appliqué.

28. Dispositions d'arbitrage

Les conditions de la présente section 28 s'appliquent à tous les Titulaires de carte ayant reçu un Contrat de titulaire de carte Focus de l'U.S. Bank portant le numéro de référence 05870-30-44 ou un numéro inférieur lors de l'ouverture initiale de leur Compte de carte. Le numéro de référence se trouve immédiatement au-dessus du titre du Contrat de titulaire de carte.

Tous les autres Titulaires de carte sont soumis à la section 27 du présent Contrat.

- A.** La présente section ne s'applique pas aux litiges dans lesquels le montant en litige est dans les limites juridictionnelles d'un tribunal des petites créances et sont déposés auprès d'un tribunal des petites créances. La présente Disposition d'arbitrage ne s'appliquera pas à une partie qui est un emprunteur couvert en vertu de la loi Military Lending Act. Ces dispositions d'arbitrage resteront en vigueur à la clôture de votre compte ou à la résiliation de toutes les affaires avec nous. Si une disposition de la présente section est jugée invalide ou inapplicable, la présente section sera rendue nulle et non avenue dans son intégralité.
- B.** Règles d'arbitrage : En cas de litige relatif à votre compte ou au présent Contrat, ou découlant de celui-ci, vous ou nous pouvons choisir d'arbitrer le litige. À votre choix, l'arbitrage sera mené soit par JAMS, soit par l'American Arbitration Association (« AAA ») (ou si aucune de ces organisations d'arbitrage ne peut remplir cette fonction, une organisation d'arbitrage de substitution comparable convenue par les parties, ou si les parties ne peuvent pas s'entendre, une organisation choisie par un

tribunal compétent). Si JAMS est sélectionné, l'arbitrage sera traité conformément à ses Règles d'arbitrage simplifiées, à moins que la Réclamation ne soit d'un montant de 250 000,00 USD ou plus, auquel cas ses Règles d'arbitrage complètes s'appliqueront. Si l'AAA est sélectionnée, l'arbitrage sera géré conformément à ses Règles d'arbitrage commercial. Vous pouvez obtenir les règles et les formulaires pour JAMS en contactant JAMS au 1.800.352.5267, ou sur www.jamsadr.com, et pour l'AAA en contactant l'AAA au 1.800.778.7879 ou sur www.adr.org. Toute audience d'arbitrage à laquelle vous assisterez aura lieu dans le district judiciaire fédéral dans lequel vous résidez. Sans tenir compte de l'organe d'arbitrage choisi pour résoudre le litige, tout litige entre vous et nous quant à savoir si votre réclamation entre dans le champ d'application de la présente clause d'arbitrage sera réglé uniquement par l'arbitre, et non par un tribunal.

- C. Procédure d'arbitrage : l'arbitrage implique l'examen et la résolution du litige par une partie neutre. En règle générale, la décision de l'arbitre sera définitive et contraignante. À votre demande, pour les réclamations faites sur des comptes de consommateurs, nous avancerons vos frais de dépôt et d'audience pour toute réclamation que vous pourriez déposer à notre rencontre ; l'arbitre décidera si nous ou vous serons finalement responsables de ces frais. L'arbitrage ne peut statuer que sur notre litige ou votre litige et ne peut pas consolider ou joindre les réclamations d'autres personnes qui auraient des réclamations similaires. Il n'y aura aucune possibilité ni aucun droit d'arbitrage pour tout litige sur la base d'une action collective.
- D. Effets de l'arbitrage : si vous ou nous choisissons l'arbitrage, aucun d'entre nous n'aura le droit de porter le litige devant un tribunal ou d'avoir un procès devant jury. En outre, vous n'aurez pas le droit de participer en tant que représentant ou membre d'une catégorie de demandeurs, ou sous toute autre forme de capacité représentative qui demande une réparation monétaire ou autre au-delà de vos circonstances individuelles, concernant tout litige soumis à l'arbitrage. Aucune réclamation ne pourra être arbitrée dans le cadre d'une action collective ou de toute autre forme de représentation. L'arbitrage ne peut statuer que sur votre ou notre réclamation, et vous ne pouvez pas consolider ou rejoindre les réclamations d'autres personnes qui auraient des réclamations similaires, y compris, entre autres, des réclamations d'injonction publique ou d'autres mesures équitables concernant nos autres clients ou des membres du grand public. Ces mesures monétaires, injonctives ou autres mesures équitables seront limitées uniquement à vos comptes, accords et transactions avec nous. Nonobstant ce qui précède, toute question quant à la validité et à l'effet de cette renonciation au recours collectif sera décidée uniquement par un tribunal compétent, et non par l'arbitre.

La carte Focus est émise par l'U.S. Bank National Association en vertu d'une licence de Visa U.S.A. Inc. © 2024 U.S. Bank. Membre de la FDIC.